

Section 2 : introduction aux Trois Principes

« Devant l'accroissement des ressources des pays et l'augmentation du nombre d'acteurs qui l'accompagne, les efforts nationaux de coordination pour une réponse inclusive et multi-sectorielle basée sur les priorités nationales sont souvent dépassés. Il s'ensuit des actions verticales et fragmentaires contre le SIDA qui sont souvent redondantes et rarement durables⁷. »



Bénéficiaires du Projet Orange, Burkina Faso

Après les consultations de 2003 qui réunissaient gouvernements africains, agences bilatérales et multilatérales, et plusieurs autres parties prenantes, trois principes directeurs appelés les **Trois Principes** ont été dégagés. Ces principes s'appliquent à toutes les parties prenantes ayant pour objectif de renforcer la coordination des réponses nationales au VIH/SIDA. Ils encouragent tous les pays à avoir :

1. **Un** cadre commun d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
2. **Un** mécanisme national commun de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.
3. **Un** système commun de suivi-évaluation à l'échelle du pays.

En avril 2004, lors de la réunion de haut niveau « Consultation sur l'harmonisation des financements internationaux de la lutte contre le SIDA » tenue à Washington DC, les agences bilatérales et multilatérales rencontrant les autorités nationales avaient convenu d'appliquer les Trois Principes au niveau des pays et avaient chargé l'ONUSIDA d'assurer le rôle de coordinateur et de sentinelle.

Pour la mise en œuvre de ces Trois Principes, des approches avaient ensuite été développées à travers une série de consultations nationales, régionales et internationales au cours desquelles les exercices de collecte d'information étaient coordonnés par l'ONUSIDA⁸.

⁷ ONUSIDA, Les Trois Principes directeurs, 2004.

⁸ Voir la chronologie de ces événements en annexe 1.

« La myriade de situations politiques, économiques et sociales des pays exclut la production d'un canevas standardisé prescriptif pour l'application des Trois Principes. Cependant, chacun de ces piliers est constitué d'un ensemble de principes à suivre par les autorités nationales et leurs partenaires. Ces principes sont proposés aux pays comme base pour optimiser les rôles et les relations dans la lutte contre le VIH et le SIDA. »

Ces Trois Principes directeurs sont :

I. Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires

Un cadre d'action contre le VIH/SIDA commun à tous et accepté par tous constitue l'élément fondamental de la coordination entre les partenariats et les mécanismes de financement, et du fonctionnement efficace d'un mécanisme national de coordination de la lutte contre le SIDA. Pour établir un tel cadre, il faut :

- **Des priorités claires** pour définir avec précision l'affectation des ressources et l'attribution des responsabilités, de sorte qu'il soit possible d'établir des liens entre les priorités, les flux de ressources et les résultats.
- **Des repères et des cibles** pour réaliser l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien.
- **Des revues conjointes régulières** afin d'examiner le déroulement des activités, en impliquant tous les partenaires.
- **Un système encourageant le secteur communautaire, le secteur privé et les autres partenaires de la société civile** à jouer un rôle plus important dans la prestation de services.
- **Un engagement des agences d'appui extérieures** à coordonner leur action au sein du cadre d'action conformément à leurs propres missions.
- **La liaison des cadres de développement avec ceux de la réduction de la pauvreté** et les accords de partenariats concernés.



Villageois accueillant une équipe de laboratoire mobile, Zambie

II. Un mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA à représentation large et multisectorielle

Pour réunir tous les partenaires autour d'un cadre d'action commun, il faut un mécanisme national de coordination dont la légitimité et l'efficacité dépendent des facteurs suivants :

- **Un statut juridique et un mandat officiel** qui reflète l'appropriation nationale, une large représentativité dans sa composition et dans lequel sont clairement définis les liens hiérarchiques et les niveaux de responsabilité.
- **Une définition claire de la fonction de coordination** transparente et responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du cadre d'action national de lutte contre le SIDA. Cela implique la coordination des demandes de fonds, selon les priorités convenues au niveau national pour réaliser l'accès universel, tout en laissant la gestion financière et l'exécution à d'autres entités.
- **Un contrôle démocratique** par le pouvoir législatif, avec un partage de l'information et la présentation de rapports à intervalles réguliers.
- **Un engagement à mettre en œuvre une réponse nationale inclusive** ouverte à la participation pleine et entière du secteur communautaire, notamment les personnes vivant avec le VIH/SIDA, le secteur privé et les autres organisations de la société civile intégrant les missions et contributions des partenaires ainsi que des mécanismes de financement.
- **L'acceptation et le respect par toutes les parties prenantes** du cadre d'action national et du rôle de chef de file du mécanisme national de coordination comme étant les bases d'une coopération qui va renforcer – au lieu de contrarier – les efforts des pays.
- **La mise en place d'un forum de partenariat élargi à l'échelle nationale** qui fera le lien entre les fonctions génériques et la politique du mécanisme national de coordination, d'une part, et, de l'autre, la mise en œuvre effective du cadre d'action.

III. Un système de suivi-évaluation pour l'ensemble des activités nationales

L'absence d'un cadre opérationnel commun de suivi-évaluation dans la plupart des pays a entravé les efforts visant à accroître les compétences dans les domaines de l'assurance de qualité, du contrôle national et de l'utilisation appropriée du suivi-évaluation pour l'ajustement des politiques. Aussi les pays et ceux qui les assistent risquent-ils de se tromper sur les priorités nationales et de ne pas pouvoir effectuer une revue correcte des performances et réalisations en lien avec l'accès universel. Parmi les principes nécessaires pour renforcer les systèmes nationaux de suivi-évaluation, on compte :

- **L'alignement au niveau mondial des besoins en suivi-évaluation**, autour des indicateurs liés à la déclaration des Nations Unies sur l'engagement à lutter contre le VIH/SIDA et des autres éléments clés mettant l'accent sur la performance et la responsabilité.
- **Un consensus parmi les parties prenantes autour d'un système national central de suivi-évaluation** qui génère des données fiables pour l'analyse des performances du pays quant au cadre national de lutte contre le VIH/SIDA.
- **Des investissements nationaux et extérieurs** dans le renforcement des capacités humaines et des infrastructures pour satisfaire les besoins nationaux en matière de suivi-évaluation⁹

⁹ ONUSIDA, Les Trois Principes directeurs, 2004.